

DE : Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Le 16 juin 2025

TITRE : Approbation du Plan de mise en œuvre 2025-2030 du Plan pour une économie verte 2030

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

En vigueur depuis novembre 2020, le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) mise sur l'électrification afin d'accélérer la transition climatique avec le plus de bénéfices pour la population et les entreprises du Québec. Le PEV 2030 a été adopté dans la foulée de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (L.Q., 2020, c. 19).

Le déploiement du PEV 2030 est révisé annuellement par l'entremise d'un plan de mise en œuvre (PMO) quinquennal. Cette agilité permet au gouvernement de maximiser les retombées attendues à l'égard de la lutte contre les changements climatiques en tenant compte, en temps opportun, du contexte budgétaire et économique ainsi que de l'évolution des connaissances et des technologies.

Chaque PMO regroupe un ensemble d'actions réalisées sous la responsabilité de différents ministères et organismes. Ces actions contribuent à la lutte contre les changements climatiques, que ce soit directement en favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou l'adaptation aux impacts des changements climatiques, soit indirectement en soutenant la transition énergétique et la transformation de la société et de l'économie.

Le contexte mondial actuel dans lequel évolue le Québec, en termes de lutte contre les changements climatiques, est mouvementé. La nouvelle administration fédérale américaine a pris des décisions qui auront pour effet de freiner et de faire reculer l'action climatique des États-Unis, alors que la guerre commerciale en cours ajoute une pression significative sur l'économie mondiale, y compris sur le Québec. Cette situation et surtout, l'incertitude qu'elle crée sur les conditions d'affaires futures, affecte les investissements des entreprises, dont les investissements visant la transition climatique.

Au Canada, la taxe carbone sur les combustibles a été abolie à la fois par le gouvernement fédéral et par le gouvernement de la Colombie-Britannique, ce qui est susceptible d'affecter la compétitivité des entreprises québécoises.

À l’opposé, l’Union européenne prévoit l’entrée en vigueur, en 2026, d’un mécanisme d’ajustement carbone aux frontières, un règlement européen qui vise à soumettre les produits importés dans le territoire douanier de l’Union européenne à une tarification du carbone équivalente à celle appliquée aux industriels européens fabriquant ces produits. Le marché du carbone québécois pourrait permettre l’accès à ces marchés sans tarification supplémentaire, un avantage qui ne sera pas partagé par les autres provinces canadiennes.

Toutefois, le climat mondial continue de se réchauffer. L’Organisation météorologique mondiale (OMM) a confirmé que 2024 était l’année la plus chaude jamais enregistrée. Les dix dernières années sont aussi les dix années les plus chaudes jamais constatées. Elles ont été marquées par une série extraordinaire de records de température.

Les effets des changements climatiques se font par ailleurs déjà sentir au Québec. En août 2024, la queue de l’ouragan Debby a entraîné des inondations ayant causé plus de 2,8 milliards de dollars de dommages assurés, soit l’événement météorologique le plus coûteux de l’histoire du Québec. En 2023, le Québec a fait face à 700 feux de forêt alors que la moyenne est de 480 par année. En 2022, la tempête Fiona a causé des inondations et de l’érosion majeures dans l’est du Québec, principalement en Gaspésie et dans les Îles-de-la-Madeleine. L’ensemble de ces catastrophes naturelles est causé ou aggravé par les changements climatiques.

Il est donc important pour le Québec de poursuivre ses actions visant à augmenter sa résilience et à s’adapter aux changements climatiques.

Malgré les reculs au Canada et aux États-Unis, il faut aussi souligner que globalement la transition climatique et particulièrement l’électrification des transports demeure une tendance de fond. La vente de véhicules électriques a battu des records en 2024 à l’échelle mondiale et les trois premiers mois de 2025 ont enregistré une hausse de 35 %, comparativement à l’année dernière. En 2025, il est attendu que la production d’électricité à l’échelle mondiale de source renouvelable dépasse celle produite avec du charbon. Dans les dernières années, la demande en gaz naturel renouvelable a aussi augmenté considérablement dans de nombreux pays. En somme, l’économie verte sobre en carbone demeure une filiale stratégique d’importance pour le futur du Québec.

Le cadre financier recommandé dans le présent mémoire reflète l’intention du gouvernement de poursuivre et de consolider son action climatique, malgré une conjoncture économique et géopolitique incertaine. Par la hauteur des investissements qu’il prévoit, il reflète également l’importance qu’accorde le gouvernement à l’atteinte, en 2030, de la cible de réduction des émissions de GES de 37,5% sous les niveaux de 1990 et à l’adaptation nécessaire de nos communautés et de nos infrastructures aux effets des changements climatiques.

2- Raison d’être de l’intervention

À titre de coordonnateur gouvernemental en matière de lutte contre les changements climatiques, le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs présente la quatrième mise à jour du PMO du PEV 2030. Comme

les trois précédentes, cette mise à jour doit faire l'objet d'une approbation du Conseil des ministres.

Le PMO 2025-2030 se traduit notamment par :

- un cadre financier global de 10,1 milliards de dollars, dont :
 - 7,9 milliards de dollars pour décarboner le Québec tout en économisant l'énergie;
 - 1,3 milliards de dollars en soutien à l'adaptation aux changements climatiques, incluant un appui renforcé aux municipalités à cet égard;
 - 187 millions de dollars d'aide gouvernementale pour appuyer le secteur bioalimentaire;
- la mise à jour de trois feuilles de route présentant des mesures que le gouvernement entend mettre en œuvre d'ici 2030 en matière de décarbonation, d'adaptation aux changements climatiques et de sobriété et efficacité énergétiques;
- un partenariat renforcé avec les distributeurs d'énergie : ils consacreront près de 513 M\$ pour réduire la consommation énergétique et les émissions de GES, notamment grâce à une gamme de programmes favorisant l'efficacité énergétique

L'absence d'intervention gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques ne permettrait pas à l'État québécois de jouer son rôle de pilotage de la transition climatique et énergétique, alors que les effets négatifs des changements climatiques sont appelés à croître et que les bénéfices de la transition vers une économie sobre en carbone et en consommation d'énergie sont manifestes.

Par ailleurs, le Québec a émis, en 2022, 79,3 millions de tonnes métriques en équivalent CO₂ (Mt). Pour atteindre la cible de réduction qu'il s'est fixée pour 2030, le Québec doit réduire ses émissions, d'ici là, jusqu'à un maximum de 53,4 Mt. Or, selon la croissance économique prévue et l'amélioration tendancielle des technologies, il a été estimé que si le gouvernement n'intervenait pas en matière de lutte contre les changements climatiques, les émissions de GES du Québec pourraient augmenter de près de 4,1 Mt entre 2022 et 2030, pour s'établir à 83,4 Mt.

3- Objectifs poursuivis

L'action climatique du gouvernement du Québec vise à réduire les émissions de GES, à renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques et à décarboner l'économie québécoise en s'appuyant stratégiquement sur les trois composantes de la transition énergétique : la sobriété, l'efficacité et la conversion énergétiques.

4- Proposition

Le PMO 2025-2030 est la seconde édition intégrant l'ancien Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques (PDTIEE). Le PMO 2025-2030 met ainsi en valeur plusieurs interventions lancées ou prévues en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques afin d'en souligner la convergence avec la lutte contre les changements

climatiques. À titre illustratif, de nouvelles actions structurantes pilotées par Hydro-Québec sont mises de l'avant.

Le PMO 2025-2030 repose sur les trois axes d'intervention suivants :

1. réduire les émissions de GES;
2. s'adapter aux impacts des changements climatiques;
3. soutenir la transformation de la société et de l'économie.

Au cadre financier qui ventile les investissements prévus pour chacun de ces trois axes d'intervention s'ajoutent trois feuilles de route mises à jour. Celles-ci présentent les mesures phares que le gouvernement entend déployer d'ici 2030 en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, de décarbonation et d'adaptation aux changements climatiques.

4.1- Éléments de contenu du PMO 2025-2030

Dans cette section, la finalité poursuivie pour chacun des trois axes du PMO 2025-2030 est présentée. Les tableaux illustrent la structure retenue pour énoncer les grands objectifs de ces axes, ainsi que des exemples des principales interventions y contribuant.

Axe 1 : Réduire les émissions de GES et accélérer la transition énergétique

(Budget total : 7 936,0 M\$)

Finalité : Consolider la position du Québec sur une trajectoire cohérente avec l'atteinte de la cible 2030 de réduction des émissions de GES et de carboneutralité d'ici 2050, notamment en misant sur la transition énergétique.

Principales nouveautés et bonifications :

- Relance du programme Écocamionnage et du programme pour l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire, avec des investissements respectifs de 415 M\$ et 52 M\$;
- Relance du rabais à l'achat de véhicules électriques avec une enveloppe de près de 376 M\$ d'ici la fin de cette mesure, en décembre 2026;
- Bonification du programme d'installation de bornes de recharge avec un montant global de 433 M\$;
- Augmentation du soutien à l'efficacité énergétique des bâtiments :
 - Investissement dans le programme Rénoclimat : près de 375 M\$;
 - Nouvelle initiative pour soutenir la transition énergétique des grands bâtiments : 170 M\$.

Tableau 1. Éléments de contenu de l'axe 1 du PMO 2025-2030

Secteurs d'émission de GES	Objectifs	Interventions phares (exemples)
Transports	• Réduire les émissions associées au transport	• Ensemble des programmes, normes et règlements contribuant à l'électrification des véhicules légers et lourds • Déploiement de la Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques • Programme d'aide au développement du transport collectif • Programmes visant le transfert vers des modes de déplacements moins émetteur (ex. : Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire)
Industrie	• Réduire les émissions associées au secteur industriel • Améliorer l'efficacité énergétique et l'intensité énergétique du secteur industriel • Réduire la consommation des combustibles fossiles • Séquestrer et revaloriser les GES émis	• Modification du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (marché du carbone) . • Programme ÉcoPerformance (volet Industrie et volet Grands émetteurs) • Projets de conversion énergétique favorisant les énergies faibles en carbone (ex. : programme bioénergie et autres énergies renouvelables) • Mise en œuvre des feuilles de route des cimenteries pour réduire leurs émissions • Rehaussement de la performance énergétique par des plans de gestion de l'énergie des entreprises
Bâtiments	• Coordonner la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables • Favoriser la construction et rénovation écoénergétique • Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et réduire la demande énergétique à la pointe • Récupérer et revaloriser l'énergie gaspillée.	• Programmes de valorisation des rejets thermiques, d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de conversion d'énergie utilisée (ex. : Chauffez vert, Rénoclimat, Éconologis, etc.) • Système de déclaration, de cotation et de performance environnementale des bâtiments • Réglementations limitant l'utilisation du mazout et du gaz naturel • Normes de construction pour améliorer la performance énergétique.
Autres secteurs engagés (électricité, secteur bioalimentaire, matières résiduelles et milieux naturels)	• Réduire les émissions de GES associées aux réseaux autonomes dans les communautés éloignées • Accélérer l'adoption de pratiques culturelles et d'élevage des ruminants qui réduisent les émissions de GES • Réduire les émissions de GES associées à la gestion des matières résiduelles • Conserver et accroître la capacité de captation et séquestration de carbone des milieux naturels	• Accompagner les communautés hors réseau dans la planification et la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable • <i>Soutien au secteur bioalimentaire pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation des entreprises.</i> • <i>Amélioration des pratiques culturelles et d'élevage et de l'accès des entreprises au réseau triphasé</i> • Valorisation des boues municipales pour la production de GNR • Développer des outils et mettre en œuvre des actions favorisant la conservation et l'augmentation des réservoirs de carbone naturels

Axe 2 : S'adapter aux impacts des changements climatiques

(Budget total : 911,7 M\$)

Finalité : Assurer la résilience des communautés, des infrastructures, de l'économie et des écosystèmes face aux impacts des changements climatiques.

Principales nouveautés et bonifications :

- Soutien renforcé aux municipalités :
 - Adaptation aux risques d'érosion et de submersion côtières : plus de 143 M\$;
 - Solutions de verdissement face aux risques liés à la chaleur et aux inondations pluviales : plus de 177 M\$;
- Soutien renforcé aux entreprises particulièrement affectées par les changements climatiques :
 - Mesure totalisant 123 M\$ pour divers secteurs économiques, dont le tourisme.

Tableau 2. Éléments de contenu de l'axe 2 du PMO 2025-2030

Domaine d'intervention	Objectifs	Interventions phares (exemples)
Protéger la santé, la sécurité et la qualité de vie des personnes et des communautés	• Rehausser les protections contre la chaleur extrême et les vagues de chaleur, les zoonoses, les feux de forêts, les inondations et l'érosion et la submersion côtières	• Planifier et mettre en œuvre des solutions d'adaptation face : – aux inondations (PRAFI) – à l'érosion et la submersion côtières – à la chaleur • Soutenir la réalisation d'appréciations des risques et de plans d'adaptation pour : – les feux de forêts – l'érosion et la submersion côtières – les inondations – la chaleur extrême – la santé • Soutenir la réalisation de plans climat et la mise en œuvre de solutions d'adaptation par le milieu municipal
Adapter les Infrastructures aux impacts des changements climatiques	• S'assurer de la sécurité et de la durabilité des infrastructures et des services du gouvernement	• Réaliser des appréciations des risques pour les infrastructures stratégiques et les services prioritaires de l'État et planifier leur adaptation (ex. par le biais de mandats du ministre) • Évaluer la vulnérabilité et planifier l'adaptation des infrastructures au Nunavik
Renforcer la capacité d'adaptation des secteurs économiques	• Renforcer la résilience des secteurs économiques québécois et les accompagner dans la planification • Soutenir la réalisation d'appréciation des risques climatiques pour les secteurs économiques et les appuyer dans la mise en œuvre de solutions d'adaptation	• Évaluer les impacts des changements climatiques sur l'économie et les secteurs d'activité vulnérables (agriculture, foresterie, tourisme);

Conserver la biodiversité et services rendus par les écosystèmes	• Soutenir le maintien, le rétablissement et le développement de la connectivité écologique • Appuyer la conservation de la biodiversité	• Déployer un réseau de suivi de l'évolution de la biodiversité face aux changements climatiques • Planifier des corridors écologiques à des fins de conservation
---	---	--

Axe 3 : Soutenir la transformation de la société et de l'économie

(Budget total : 1 023,4 M\$)

Finalité : La réussite de la transition climatique repose sur un certain nombre de piliers, qui apportent un soutien nécessaire au maintien d'une adhésion élargie et d'un engagement de tous pour la transition climatique et énergétique.

Principales nouveautés et bonifications :

- Augmentation de l'aide financière du programme Technoclimat à 226 M\$ pour appuyer l'innovation;
- Investissement de 411 M\$ dans le programme Accélérer la transition climatique locale;
- Ajout de plus de 81 M\$ pour appuyer le secteur bioalimentaire dans son action climatique, portant le soutien gouvernemental total à 187 M\$.

Tableau 3. Éléments de contenu de l'axe 3 du PMO 2025-2030

Pilier	Objectifs	Interventions phares (exemples)
Mobilisation et renforcement des capacités	• Susciter l'adhésion de l'ensemble de la société • Préparer les parties prenantes aux défis posés par les changements climatiques	• Stratégie de mobilisation pour l'action climatique • Programme Action climat • Projets de formation ciblant diverses professions et métiers
Engagement auprès des partenaires d'ici et à l'international	• Renforcer les partenariats avec les municipalités et les communautés autochtones dans la transition • Soutenir la transition climatique dans les pays plus vulnérables	• Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) • Soutenir le leadership des Premières nations et Inuit • Programme de coopération climatique international
Innovation et filières stratégiques	• Maximiser les retombés économiques et sociales de la transition • Positionner le Québec dans l'économie de demain	• Programme Technoclimat • Soutien aux divers maillons de la chaîne d'innovation • Développement de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques (ex. hydrogène vert, bioénergies)
Évolution des pratiques publiques	• Renforcer la prise en compte de la transition climatique dans les politiques publiques • Favoriser l'adhésion par l'exemplarité de l'État • Développer des pratiques publiques innovantes pour accélérer la transition climatique	• Actions d'exemplarité de l'État (ex. électrification des flottes de véhicules gouvernementales) • Soutenir la transition énergétique des bâtiments de l'État

4.2- Cadre financier

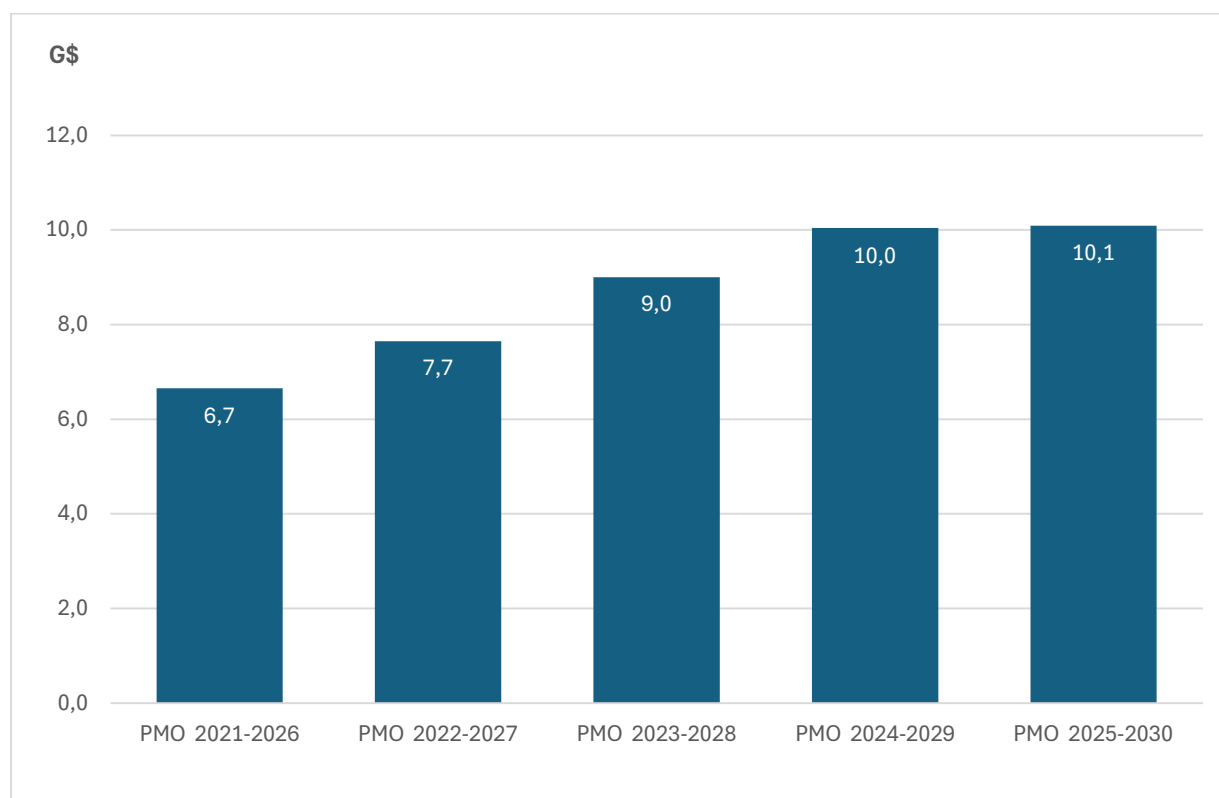
Par l'entremise du PMO 2025-2030, le gouvernement investit près de 10,1 milliards de dollars, sur cinq ans, dans la lutte contre les changements climatiques. Ce budget global, relativement stable par rapport au plan quinquennal précédent, témoigne de la robustesse du modèle québécois, qui repose sur un fonds dédié à la lutte contre les changements climatiques.

Les investissements associés au PMO 2025-2030 sont détaillées dans le document de présentation du PMO 2025-2030 qui est joint au présent mémoire.

Il est prévu qu'une part minimale des revenus du marché du carbone versée au FECC soit réservée au financement de mesures applicables aux transports, et plus particulièrement au transport collectif et à la mobilité durable. Cette part minimale a été fixée à 25 % par le décret no 505-2022 du 23 mars 2022.

Pour la période 2025-2030, les revenus prévus du marché du carbone s'élèvent à 8,47 milliards de dollars; les sommes réservées aux mesures applicables dans le secteur des transports s'élèvent quant à elles à 3,93 milliards de dollars. La part minimale fixée à 25 % est donc respectée, avec une moyenne quinquennale près de 46,4 %.

La figure suivante montre l'évolution des budgets quinquennaux pour les années 2021-2026 à 2025-2030.



5- Autres options

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a l'obligation de présenter, sur une base annuelle, une planification des mesures financées par le FECC (R.L.R.Q, c. M-30.001, a. 15.2). Il aurait été possible de présenter un cadre financier qui n'inclut pas les sommes qui proviennent des crédits budgétaires. Toutefois, une telle présentation ne permettrait pas au gouvernement et aux citoyens d'avoir une vue d'ensemble de l'action climatique gouvernementale. L'inclusion des sommes qui proviennent de la quote-part des distributeurs d'énergie et des ententes avec le gouvernement fédéral répond à la même préoccupation de transparence.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les outils de modélisation dont le gouvernement dispose permettent d'estimer que les actions qui seront mises en œuvre dès cette année à l'échelle du gouvernement pour lutter contre les changements climatiques entraîneront une diminution des émissions de GES de 19,4 Mt éq. CO₂ en 2030, ce qui représente 65 % de l'effort requis.

Entre le PMO 2021-2026 et le PMO 2024-2029, l'estimation des réductions potentielles était passée de 42 % à 67 % de l'effort potentiel requis pour atteindre la cible de 2030 (soit 37,5 % sous le niveau de 1990). Ceci représente donc une révision à la baisse de deux points de pourcentage entre le PMO 2025-2030 et le PMO 2024-2029. Cette révision s'explique notamment par l'accroissement du niveau d'incertitude économique et politique, en particulier lié à l'arrivée de la nouvelle administration fédérale américaine, laquelle a pour effet de freiner certains investissements.

Par ailleurs, des mesures prospectives supplémentaires sont identifiées pour porter jusqu'à 72 % cette part de l'atteinte de la cible de 2030 en sol québécois.

Près de la moitié des réductions d'émission de GES prévues serait attribuable au secteur des transports et près d'un quart au secteur industriel.

Par ailleurs, les impacts anticipés du marché du carbone et de l'ensemble des mesures en matière de lutte contre les changements climatiques du gouvernement prévues d'ici 2030 devraient accroître le produit intérieur brut réel du Québec de 0,7 milliard de dollars en 2030, et ce malgré l'effet anticipé des tarifs douaniers de la part des États-Unis ainsi que de l'abolition de la tarification carbone pour les consommateurs par le gouvernement fédéral canadien.

Pour plus de détails à ce sujet, on pourra consulter le document de présentation du PMO 2025-2030 ainsi que le document intitulé « Analyse d'impact sur les émissions de GES et l'économie ».

En ce qui concerne les impacts sur les entreprises, le PMO 2025-2030 est une mise à jour du PMO 2024-2029 et ne présente pas de nouvelles intentions de modifications réglementaires par rapport à ce PMO précédent. Ainsi, l'évaluation préliminaire des avantages et des coûts des intentions réglementaires présentée dans l'analyse d'impact réglementaire du PMO 2024-2029 est encore valide pour ce nouveau PMO. Des analyses

d'impact réglementaires plus détaillées seront produites lors du cheminement des différents projets de modifications réglementaires.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le PMO 2025-2030 est le fruit de travaux interministériels pilotés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Celui-ci a fait l'objet de consultations auprès du ministère du Conseil exécutif, du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du trésor. Tous les ministères et organismes partenaires dans la mise en œuvre du PEV 2030 ont aussi été sollicités pour faire part de leurs besoins financiers dans le cadre du plan de mise en œuvre pour la période 2025-2030. Le MELCCFP a également mené des discussions avec les distributeurs d'énergie (Hydro-Québec, Energir et Enbridge Gaz Québec afin d'assurer la cohérence de leurs programmes concernés avec les objectifs du PMO 2025-2030.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Chaque action financée dans le cadre du PEV 2030 à travers ses plans quinquennaux fait l'objet d'un suivi financier et d'une analyse de ses résultats, et ce, à raison de deux fois par année.

Selon l'analyse de la progression des actions du PMO réalisée à l'automne 2024, en fonction des résultats obtenus au 31 mars 2024, le déploiement se déroule comme prévu pour près de 84 % des actions. Toutes les actions du PMO en cours qui sont financées par le FECC disposent d'indicateurs et de cibles propres à alimenter leur évaluation. Cette évaluation est publiée dans le Bilan annuel de l'action climatique, dont la dernière édition portait sur l'année 2023-2024 et a été publiée en décembre 2024. Cette évaluation a été prise en compte dans l'exercice de révision ayant mené à la présente proposition de PMO 2025-2030.

De plus, un tableau de bord, diffusé sur Québec.ca, permet de faire le suivi des résultats par rapport à leurs cibles, et il est mis à jour semestriellement. L'outil permet également de connaître la performance de chaque action, évaluée annuellement.

9- Implications financières

Les dépenses prévues pour mettre en œuvre le PEV 2030 au cours des cinq prochaines années, soit entre 2025-2026 et 2029-2030, sont de 10,1 milliards de dollars.

De ce montant, une somme de 223,0 millions de dollars est prévue pour les frais de gestion du PMO ainsi que pour certaines dépenses résiduelles liées aux précédents plans d'action gouvernementaux (apparaissant sous la rubrique « Autres grandes catégories de dépenses » et comprenant des dépenses de tous les ministères

partenaires). Cette somme est en baisse relativement au montant prévu au PMO 2024-2029, qui était de 274 millions de dollars.

Cette somme inclut les dépenses liées aux actions résiduelles du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, qui continuent à diminuer : de 59,1 millions de dollars pour le plan précédent, elles ont été réduites à 13,0 millions de dollars pour la période 2025-2030. Les dépenses liées aux actions résiduelles du PDTIEÉ représentent quant à elles un montant de 5,3 millions de dollars.

Une nouvelle entente a été conclue dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) avec le gouvernement fédéral pour la période 2025-2029 afin de bonifier de 88,85 M\$ deux programmes financés par le FECC dans le cadre du PEV 2030. Ces programmes visent à valoriser les rejets thermiques et à soutenir le déploiement de centrales pour alimenter en électricité de sources renouvelables des communautés isolées du Québec septentrional. Ces sommes permettent de rehausser le cadre financier du PMO 2025-2030.

En outre, un suivi serré est réalisé en cours d'année par le MELCCFP. Ce suivi peut mener à des ajustements, à la baisse ou à la hausse, au budget de certaines actions. Le cas échéant, de tels ajustements viseraient à favoriser le maintien de l'équilibre budgétaire.

10- Analyse comparative

Le gouvernement fédéral a lancé le Plan climatique renforcé, en décembre 2020 (15 milliards de dollars), auquel s'ajoute le Plan de réduction des émissions de GES 2030 (cibles de 40 % sous le niveau de 2005 d'ici 2030 et carboneutralité pour 2050), publié en juillet 2022 (9,1 milliards de dollars).

Le gouvernement du Québec a demandé à plusieurs reprises d'obtenir sa juste part des investissements du gouvernement fédéral réalisés en vertu de ses deux plans en matière de changement climatique et que ceux-ci soient complémentaires aux actions du Québec et ne dédoublent pas les mesures du PEV2030. Le Québec s'attend à ce que le transfert de ces fonds soit sans condition et qu'ils permettent de bonifier les programmes québécois. Une Table Canada-Québec en adaptation aux changements climatiques a par ailleurs été créée dans la dernière année et tient des rencontres régulières notamment pour coordonner les mesures et programmes d'adaptation respectifs et assurer que les actions du gouvernement fédéral au Québec s'inscrivent en complémentarité des actions déjà mises en place par le gouvernement du Québec.

Aux sommes prévues aux plans fédéraux précédemment mentionnées s'ajoutent les investissements prévus au budget fédéral 2024-2025, soit 160 milliards de dollars en vue d'accélérer les investissements dans le cadre du Plan économique visant la carboneutralité grâce à plusieurs crédits d'impôt. Notons que ce budget prévoit également 20 milliards de dollars pour appuyer la construction de projets d'infrastructure d'électricité propre et les énergies renouvelables, un crédit de 32,2 milliards pour 2024 à 2035 pour l'investissement dans l'électricité propre, 3,8 milliards pour les minéraux critiques et 834 millions de dollars

pour l'investissement ferroviaire et le projet de train à grande fréquence Québec-Windsor. La plupart de ces mesures ont été bonifiées dans l'Énoncé économique de l'automne du gouvernement fédéral publié le 16 décembre 2024. La majorité des crédits d'impôts ont vu leurs critères d'admissibilité être élargis, et l'enveloppe pour le crédit d'impôt pour l'investissement dans l'électricité propre a été augmentée à 35 milliards de dollars. À noter que le gouvernement fédéral n'a toujours pas déposé de budget pour l'année financière 2025-2026 en raison de la campagne électorale, qui a été déclenchée le 23 mars 2025 et qui s'est conclue le 28 avril 2025 par l'élection d'un gouvernement minoritaire du Parti libéral du Canada. Les travaux parlementaires ont repris à la fin mai et il est attendu que le nouveau gouvernement dépose un budget à l'automne 2025.

Du côté des États-Unis, le président, en poste depuis le 20 janvier 2025, cherche à faire table rase des politiques et des lois environnementales et climatiques adoptées sous son prédécesseur. En invoquant l'urgence énergétique et la sécurité nationale, il a signé une série de décrets pour encourager le développement rapide des énergies fossiles, dont le charbon, et tenter d'annuler un grand nombre de mesures et de réglementations fédérales, récentes et plus anciennes, relativement aux changements climatiques, aux normes de pollution atmosphériques, à l'efficacité énergétique, aux émissions des véhicules automobiles et à la justice environnementale. Il a gelé les paiements prévus en vertu de l'*Inflation Reduction Act* et l'*Infrastructure Investment and Jobs Act*, deux lois phares du président précédent qui visent à transformer de manière sans précédent l'économie américaine en faveur des énergies propres par des investissements de plusieurs centaines de milliards de dollars américains. Bien que des tribunaux de première instance aient jugé son geste illégal puisqu'il outrepassait les prérogatives du Congrès et aient ordonné le dégel des fonds, les causes de plusieurs plaignants devraient prendre de nombreux mois avant de se rendre jusqu'en cour suprême. Le président, qui continue de nier l'existence des changements climatiques, a également retiré les États-Unis de l'Accord de Paris et mis un terme aux contributions financières climatiques des États-Unis en faveur des pays en développement. Des dizaines de milliers de fonctionnaires et de scientifiques du gouvernement fédéral ont aussi été licenciés dans des agences comme l'*Environmental Protection Agency* (EPA), la *National Science Foundation*, et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) au cours des 100 premiers jours de sa présidence.

Quant à l'Union européenne (UE), elle a relevé son ambition climatique en 2021 en s'engageant à réduire ses émissions de GES d'au moins 55 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030, tout en maintenant le cap vers la carboneutralité en 2050, à l'instar du Québec. Pour lutter contre les changements climatiques, les pays de l'Union européenne consacrent une somme de 90 milliards d'euros entre 2021 et 2027. De plus, afin d'assurer que le soutien financier et technique soit distribué de manière équitable entre les pays membres, l'UE a mis en place un mécanisme pour une transition juste.

Afin de donner suite à ce nouvel engagement, l'UE a révisé sa législation relative au climat, à l'énergie et aux transports dans le cadre d'un train de mesures intitulé « Fit for 55 ». Parmi les mesures adoptées notons, une réforme du système d'échange et de quotas d'émission, analogue au marché du carbone du Québec, l'adoption d'un système similaire applicable aux carburants et combustibles destinés aux bâtiments et au transport routier, un fonds

social pour le climat pour aider les citoyens et les entreprises les plus vulnérables à faire face à la transition verte et une cible légalement contraignante d'un minimum de 42,5 % d'énergie renouvelable d'ici 2030. Notons également la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières dont la phase de transition a débuté en octobre 2023 et qui doit entrer pleinement en force en 2026. Ces mesures pourraient permettre à l'UE de dépasser sa cible à l'horizon 2030.

En février 2024, la Commission européenne a recommandé au Parlement européen d'accepter de réduire les émissions nettes de GES dans l'UE de 90 % d'ici 2040 par rapport aux niveaux de 1990 afin d'atteindre son objectif de neutralité climatique. Les discussions au sein du parlement européen et des États membres sont toujours en cours à ce sujet.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs,

BENOIT CHARETTE